



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**

Pacific Region

401 - 1230 Government Street

Victoria, B.C.

V8W 3X4

Bid Fax: (250) 363-3344

Revision to a Request for a Standing Offer

Révision à une demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'offre demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada -

Pacific Region

401 - 1230 Government Street

Victoria, B. C.

V8W 3X4

Title - Sujet Services de location toilettes chim	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6703-150010/A	Date 2016-03-24
Client Reference No. - N° de référence du client W6703-150010	Amendment No. - N° modif. 002
File No. - N° de dossier VIC-5-38057 (249)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VIC-249-6915	
Date of Original Request for Standing Offer Date de la demande de l'offre à commandes originale 2016-01-27	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-03-29	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cress, Christine	Buyer Id - Id de l'acheteur vic249
Telephone No. - N° de téléphone (250) 363-8442 ()	FAX No. - N° de FAX (250) 363-0395
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the Offer. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de la présente offre.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

Modification n° 002 émise pour modifier l'invitation susmentionnée comme suit :

**SOUS L'ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX – VOLET 1 - Unité de soutien de secteur
(pages 16 à 19 de 31)
Effacer tel qu'indiqué.
Remplacer par:**

**ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX
LOCATION ET ENTRETIEN DE TOILETTES PORTATIVES**

VOLET 1 : Unité de soutien de secteur Chilliwack

1. Description et portée des travaux

Fournir des toilettes chimiques, un poste de lavage des mains, des poubelles et des bacs de recyclage, et des réservoirs de rétention sur une base locative, fournir la main-d'oeuvre, les matériaux, l'équipement et les outils, et assurer la supervision et le transport nécessaires pour installer, enlever, nettoyer et entretenir les latrines portatives et les réservoirs de rétention pour le Détachement du 39^e Bataillon des services Chilliwack du ministère de la Défense nationale (MDN).

Fournir 80 toilettes chimiques ainsi que 3 réservoirs de rétention de 250 gallons, en fonction des besoins.

Pomper et nettoyer 30 toilettes chimiques du MDN, selon les besoins.

Quatre grands et deux petits réservoirs de rétention situés dans les secteurs d'entraînement de Chilliwack devront également être pompés au moins deux fois par année.

2. Spécifications

Toutes les toilettes portatives fournies doivent respecter les critères suivants :

- être fabriquées en fibre de verre, en polyéthylène ou en polypropylène;
- contenir une toilette, un toit et une cloison incluant une porte avec un verrou;
- contenir un réservoir de rétention ventilé par le toit;
- contenir un urinoir séparé;
- contenir un poste de lavage des mains et un bloc sanitaire comprenant une solution désinfectante;
- contenir un porte-papier hygiénique et du papier.
- Tous les réservoirs de rétention portatifs doivent permettre l'entreposage temporaire sécuritaire des eaux grises et des eaux usées.

3. Emplacement des travaux

Toutes les unités militaires et autres unités utilisant les secteurs d'entraînement militaires ou n'appartenant pas au MDN dans le cadre d'activités militaires.

L'autorité sera coordonnée par l'intermédiaire de la section de passation des contrats du 39^e Bataillon des services Chilliwack et sera indiquée pour chaque commande subséquente. Les services devront être fournis dans un rayon de 60 km de la région de Chilliwack. L'accès à tous les champs de tir et secteurs d'entraînement du MDN dans la région de Chilliwack doit être coordonné avec l'utilisation du champ de tir en temps réel et sera accordé par le personnel du contrôle du champ de tir de Chilliwack.

L'emplacement des sites (et la distance approximative entre l'USS Chilliwack) comprennent, mais ne sont pas limités à ce qui suit:

Pierce Creek (Vallée Columbia): 6.2 km à 10,4 km selon l'endroit où se déroule la formation
Banc Larson: 24 km
Opsee Superficie: 10.4 km
Slesse Creek: 21.3 km

4. Entretien des unités

Le fournisseur devra assurer l'entretien régulier des unités, selon les besoins, comme demandé par la section de passation des contrats du 39^e Bataillon des services. Les toilettes chimiques et réservoirs de rétention du MDN seront réparés par le personnel du MDN au besoin.

5. Responsabilités du locateur et du locataire

L'entrepreneur devra :

- effectuer la livraison et l'installation au site désigné par le demandeur du MDN;
- arrimer et solidifier les unités susceptibles de verser;
- ramasser les unités à l'expiration de la commande;
- ramasser les unités et les retourner pour les travaux de garantie;
- obtenir une licence d'unité au besoin;
- effectuer l'entretien complet attribuable à l'usure normale;
- fournir une nouvelle unité de la même dimension et du même type pour remplacer une unité précise hors service pour des réparations d'une durée de plus de 24 heures;
- gérer les temps d'indisponibilité;
- fournir le papier hygiénique, les produits chimiques et les désodorisants nécessaires à l'utilisation estivale et hivernale;
- éliminer régulièrement les déchets, au besoin;
- effectuer la vidange des eaux grises; il est interdit d'en disposer sur la base ou dans l'environnement;
- s'assurer que la vidange est uniquement faite dans un site approuvé, conformément aux lignes directrices d'Environnement Canada.

Le MDN devra utiliser les unités de façon raisonnable.

6. Conditions de location

Aucune condition imposée par l'organisme locateur et figurant dans le formulaire d'acceptation de l'entente de location n'aura préséance sur les modalités du contrat.

7. Exigences en matière de sécurité-incendie et de protection de l'environnement

L'entrepreneur devra s'assurer que ses employés connaissent et respectent les exigences et règles en matière de sécurité-incendie ainsi que les plans de protection de l'environnement qui sont en vigueur dans le site du MDN. Les exigences en matière de sécurité-incendie et de protection de l'environnement seront fournies au titulaire autorisé du contrat par le MDN.

Tous les entrepreneurs qui accèdent à des secteurs d'entraînement et à des champs de tir appartenant au MDN devront assister à un exposé sur les mesures de sécurité donné par le personnel du contrôle du champ de tir de Chilliwack au moins tous les trois ans.

L'entrepreneur devra effectuer tous les travaux conformément aux versions les plus récentes de la *Loi sur la protection de l'environnement*, de la *Loi sur les pêches* et de toute autre loi fédérale ou provinciale ou code municipal applicable concernant la présente spécification.

Toute fuite de tout produit dans l'atmosphère ou dans l'environnement provenant du camion ou de l'unité doit être immédiatement signalée au personnel de contrôle du champ de tir de Chilliwack.

8. Utilisation du site par l'entrepreneur

Utilisation exclusive et complète du site dans le cadre de l'exécution des travaux, à l'exception de ce qui suit :

- a) Les déplacements autour des champs de tir et des secteurs d'entraînement du site doivent être assujettis aux restrictions imposées par le personnel de contrôle du champ de tir de Chilliwack. Les déplacements sur d'autres sites, y compris les terrains n'appartenant pas au MDN, seront coordonnés par l'unité du MDN responsable de donner la formation en question.
- b) Un site d'entreposage sera identifié par le personnel de contrôle du champ de tir de Chilliwack, mais il ne devrait pas être utilisé étant donné que les articles seront demandés à des dates précises. Le site habituel pour cette activité se limite au secteur du camp du champ de tir Général Vokes.
- c) Le site ne devra pas être excessivement encombré de matériaux et d'équipement. De plus, les produits ou l'équipement entreposés ne devront pas être facturés au MDN pour ramassage tardif.

9. Matériel et équipement

- a) Le fournisseur est responsable de l'entretien des véhicules et de l'équipement. Les réparations et tous les coûts de fonctionnement de l'équipement sont à la charge du fournisseur.

-
- b) Les véhicules ayant des fuites de fluide hydraulique seront interdits d'accès dans les sites du MDN, à la discrétion de l'autorité du site. À moins d'indication contraire, le fournisseur devra se conformer aux instructions imprimées les plus récentes du fabricant relativement aux matériaux et aux méthodes d'installation.
 - c) Le fournisseur devra aviser l'autorité du site de toute divergence entre les présentes spécifications et les instructions du fabricant afin que cette dernière détermine quelles spécifications doivent être respectées.

10. Livraison et entreposage

Le fournisseur préviendra les dommages, l'adultération et la salissure des unités lors de la livraison, la manutention et l'entreposage. De plus, il enlèvera immédiatement du site toute unité rejetée.

11. Instructions générales de nettoyage

- a) La vaporisation hygiénique doit être faite chaque fois que l'unité est nettoyée. Tout le matériel et l'équipement de nettoyage sont la responsabilité du fournisseur.
- b) Les activités de nettoyage et de disposition doivent être effectuées conformément aux ordonnances locales et aux lois anti-pollution.
- c) Les déchets et ordures ne doivent pas être enfouis ou jetés dans le site. Ils ne doivent pas non plus être jetés dans les ruisseaux ou cours d'eau. Tous les déchets en provenance des unités doivent être évacués hors des terrains du MDN. (La disposition doit être conforme aux règlements provinciaux et fédéraux).
- d) Le site doit être nettoyé lorsque les unités sont enlevées.
- e) Des azurants sans danger pour l'environnement devront être utilisés dans les unités, sous réserve de l'approbation de l'autorité contractante.

12. Camions de service

Le camion de service doit contenir l'équipement suivant : système d'eau pressurisé et réservoir d'eau fraîche pour le nettoyage complet de l'intérieur et de l'extérieur des unités; réservoir de rétention des déchets chimiques.

Un véhicule de livraison quatre roues motrices devrait être disponible pour livrer et reprendre les latrines dans les secteurs éloignés des secteurs d'entraînement.

Les conducteurs de camions de service doivent également faire preuve de prudence et porter attention aux conditions routières, car le MDN n'est pas responsable des accidents de véhicule qui surviennent dans le secteur d'entraînement en raison d'une conduite irresponsable.

Toutes les autres conditions du document de demande de soumission restent inchangées.